

## **RAPPORT N° 338 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 4 JUIN 2022**

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 28 mai au 4 juin 2022 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins sept (7) personnes ont été assassinées au cours de cette période dans différentes localités du pays.

Le rapport déplore aussi les cas d'une (1) personne grièvement blessée à la machette en province de Gitega et de deux (2) personnes arrêtées arbitrairement respectivement en province de Kirundo et de Ruyigi.

### **1. Atteintes au droit à la vie**

- Le 28 mai 2022, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur la colline et zone de Muyange de la commune de Nyanza-Lac, en province de Makamba (sud du Burundi). Le mobile et les auteurs du meurtre n'ont pas été élucidés.
- Le 28 mai 2022, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert dans la zone et commune de Nyanza-Lac, sur les rives du lac Tanganyika. Les circonstances du meurtre de même que ses auteurs n'ont pas été éclaircis.
- Dans l'après-midi de dimanche 29 mai 2022 vers 16 heures, des pêcheurs ont découvert trois corps sans vie d'hommes non identifiés dans la localité de Gatoki sur la colline de Rukana de la commune de Rugombo, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi), à une centaine de mètres de la rivière Rusizi séparant le Burundi de la RDC (République Démocratique du Congo).

Selon des témoins de la découverte macabre, les corps dont deux tout nus gisaient dans une mare de sang et présentaient de graves blessures à la tête et dans les côtes.

Les mêmes sources ont précisé que l'administrateur communal de Rugombo, Gilbert Manirakiza, a donné l'ordre d'enterrer immédiatement les corps sans enquête préalable pour identifier les victimes et leurs bourreaux.

- Le 30 mai 2022, un corps sans vie non identifié a été retrouvé dans une digue de la localité de Kiziba, sur la colline de Bukeye de la zone et commune de Nyanza-Lac, en province de Makamba. Les circonstances du meurtre et ses auteurs n'ont pas été identifiés.
- Le 31 mai 2022, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert dans la rivière Nyakabondo sur la colline et zone de Muyange, en commune de Nyanza-Lac de la province de Makamba. Selon des sources locales, l'homme a été tué ailleurs puis jeté dans la rivière pour simuler une noyade dans cette rivière tellement petite que personne ne peut s'y noyer.

## 2. Atteintes au droit à l'intégrité physique

- Dans la nuit de samedi à dimanche 29 mai 2022 vers 1 heure du matin, Juvénal Karenzo, résidant sur la colline de Gerangabo de la zone de Rwisabi, en commune de Mutaho de la province de Gitega (centre du Burundi), a été attaqué et blessé près de son domicile situé sur la même colline par des hommes non identifiés, armés de machettes et de gourdins, alors qu'il rentrait seul d'un bistro de la localité après une soirée passée avec ses amis.

Des sources locales précisent que Juvénal Karenzo a échappé de justesse à la mort après avoir réussi à désarmer l'un des assaillants de sa machette et que les autres en ont profité pour prendre le large.

### 3. Atteintes au droit à la liberté : arrestations et détentions arbitraires

- Dans la matinée de dimanche 29 mai 2022, un militant du parti CNL (Congrès national pour la liberté) connu sous le nom de Saidi Itangishaka a été violemment arrêté sur la colline de Rusara de la zone de Buhoro, en commune de Bwambarangwe de la province de Kirundo (nord du Burundi) et conduit manu militari au cachot de la commune de Bwambarangwe.

Selon des témoins, Saidi Itangishaka a été arrêté tout près de chez lui par le chef de la colline de Rusara en compagnie d'Imbonerakure pour avoir porté une chemise de sa formation politique alors que les militants du parti CNDD-FDD (Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie) se promènent toujours impunément en uniformes de leur parti. Par ailleurs, l'administrateur communal de Bwambarangwe a décrété illégalement l'interdiction du port des uniformes d'autres partis politiques, à l'exception de celui du parti au pouvoir.

SOS-Torture Burundi dénonce l'intolérance politique des militants du CNDD-FDD envers les membres des partis de l'opposition et demande la libération immédiate de Saidi Itangishaka et aux autorités administratives de traiter tous les partis politiques au même pied d'égalité. Aucune disposition dans la loi pénale burundaise n'est par ailleurs prévue pour sanctionner le port, en période normale, d'un informé d'une formation politique.

- Dans la journée de lundi 30 mai 2022, un des représentants des réfugiés congolais de la communauté des Banyamulenge au camp de Bwagiriza connu sous le nom d'Alexis Mujenimana a été arrêté par des policiers et conduit manu militari au cachot du commissariat provincial de Ruyigi (est du Burundi).

Selon des sources locales, Alexis Mujenimana a été arrêté au camp de Bwagiriza situé dans la commune de Butezi de la province de Ruyigi pour le seul motif d'avoir réclamé au cours d'une réunion le retour d'un ancien administrateur du camp de la même communauté Banyamulenge qui venait d'être remplacé sans raison valable, une attitude de l'administration qui n'a pas plu à ces réfugiés majoritaires dans ce camp de réfugiés congolais. Cela a provoqué un soulèvement de plus d'une centaine de réfugiés congolais qui ont fait un sit-in le lendemain devant le bureau de l'administrateur communal pour réclamer la libération d'Alexis Mujenimana, ce qui a suscité l'intervention de la gouverneure de la province de Ruyi, Emérentienne Tabu, ayant effectué un déplacement pour calmer la situation.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.